



Salaire en berne : **ça suffit !**

Le point d'indice doit augmenter. Les primes aussi !

À la DGFIP, les agents travaillent plus... mais leur rémunération ne suit plus ! Inflation, hausse des prix de l'alimentation, de l'énergie, des assurances, des loyers, des transports... Pendant ce temps, les salaires des fonctionnaires sont toujours à la traîne.

Les agents de la DGFIP subissent depuis des années une perte importante de pouvoir d'achat.

Et ce n'est pas une prime ponctuelle qui réglera le problème !

Revaloriser le point d'indice : une urgence !

Le traitement indiciaire constitue le socle de la rémunération des agents publics.

Quand le point d'indice est gelé ou augmente moins vite que les prix, c'est le salaire réel des agents qui diminue.

Les revalorisations successives n'ont pas permis de rattraper les pertes accumulées.

✎ La CFTC exige une véritable revalorisation du point d'indice, à la hauteur de l'inflation et des pertes de pouvoir d'achat subies.

Aucun fonctionnaire ne doit avoir un traitement indiciaire inférieur au SMIC. Travailler à la DGFIP doit permettre de vivre correctement de son salaire !

Le régime indemnitaire doit être à la hauteur !

Le régime indemnitaire des agents de la DGFIP doit lui aussi être revalorisé.

- ◆ Les missions se complexifient.
- ◆ Les responsabilités augmentent.
- ◆ Les restructurations se multiplient.
- ◆ Les effectifs diminuent.
- ◆ La charge de travail s'alourdit.

Et pourtant, la reconnaissance financière ne suit pas !

✎ La CFTC revendique une revalorisation significative et pérenne des indemnités, bénéficiant réellement aux agents.

Les primes doivent compléter le salaire, pas s'y substituer !



**Salaire
en berne :
ça suffit !**

La CFTC DGFIP revendique :

- ✓ Une revalorisation immédiate et significative du point d'indice ;
- ✓ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées ;
- ✓ Une revalorisation conséquente du régime indemnitaire pour tous les agents ;
- ✓ Une meilleure prise en compte des responsabilités et de la technicité des missions ;
- ✓ Des mesures pérennes et intégrées dans la rémunération, plutôt que des primes ponctuelles ;
- ✓ Une véritable reconnaissance financière de l'engagement des agents de la DGFIP.

!! Pas de reconnaissance gratuite !

La CFTC bien que non représentée au niveau de la fonction publique s'associe pleinement à la mobilisation salariale du 29 septembre 2026.

La CFTC DGFIP continuera de porter cette exigence :

**+ DE SALAIRE
+ DE POUVOIR D'ACHAT
+ DE RECONNAISSANCE**

**POINT D'INDICE : REVALORISATION MAINTENANT !
RÉGIME INDEMNITAIRE : REVALORISATION POUR TOUS !**



**Défendre les agents, obtenir des avancées.
Votez CFTC DGFIP**